



Association Loi 1901- SIRET 817 472 582 00011

11 quater avenue de l'Hers – 31450 BAZIEGE

## **REGLEMENT de la LOTERIE « HERS, rivière vivante »**

**Article 1** - L'association **BAZ D'IDEES**, association à but non lucratif, régie par les dispositions de la loi de 1901, dont le siège social est 11 quater avenue de l'Hers, 31450 BAZIEGE, parue au Journal Officiel de la République Française le 25 juillet 2015, organise une loterie intitulée «HERS, rivière vivante» dans le cadre de sa manifestation des 3, 4 et 5 juin 2016. Cette loterie destinée au grand public et autorisée par la municipalité de Baziège (31).

**Article 2** - La loterie est ouverte à toutes personnes ayant atteint la majorité à la date du début de la vente.

La loterie fait l'objet d'une autorisation de la municipalité de Baziège (31).

La vente des billets s'effectue du 22 mai 2016 jusqu'au 4 juin 2016 à l'heure du tirage prévu en public à la Halle aux Grains de Baziège, dans l'espace mis en place par les organisateurs de l'évènement.

**Article 3** - Le tirage au sort de la loterie aura lieu à la Halle aux Grains de Baziège, le samedi 4 juin 2016 à 17h.

800 billets numérotés imprimés et regroupés sous la forme de carnet à souche de 20 billets sont disponibles à la vente au prix unitaire de 1,00 €.

Tous les billets commercialisés, durant la période de vente seront regroupés dans une seule et même urne.

Le tirage sera effectué par une personne choisie dans la foule.

**Article 4** - Le tirage au sort pour l'attribution des lots aura lieu le 4 juin 2016 à 17h. Toute personne munie de billets y est cordialement conviée. Aucune réclamation ne sera examinée après le tirage effectué.

**Article 5** - L'association **BAZ D'IDEES** se réserve le droit de modifier la date et le lieu du tirage.

**Article 6** - Le lot principal de la loterie est un bon d'achat de 50,00 € dans le restaurant PIZZA MARCO, 21 Avenue de l'Hers, 31450 Baziège.

Vingt-neuf (29) lots secondaires sont aussi mis en jeu avec, entre autre, des fers vapeurs, du petit matériel de maison, de jardin et de sport.

**[www.baz-idees.fr](http://www.baz-idees.fr) – [contact@baz-idees.fr](mailto:contact@baz-idees.fr)**

**Articles 7** - La remise des prix énoncés à l'article 6 aura lieu sur place, dès la clôture du tirage. Les personnes non présentes sur place seront prévenues individuellement par l'organisateur sous réserve d'avoir laissé leurs coordonnées lors de l'achat des billets.

Les lots non réclamés dans la période de 1 mois après la date du tirage redeviennent propriété de l'association.

**Article 8** - Les résultats seront publiés sur le site Internet de l'association : [www.baz-idees.fr](http://www.baz-idees.fr)

**Article 9** - L'association **BAZ D'IDEES** se réserve le droit d'utiliser l'image des gagnants pour d'éventuelles opérations de promotion.

**Article 10** - Le règlement complet de la loterie est disponible en téléchargement libre sur le site internet de l'association : [www.baz-idees.fr](http://www.baz-idees.fr) et sur demande auprès de l'organisateur.

**Article 11** - L'association organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement la loterie en raison de tout évènement indépendant de sa volonté.

**Article 12** - Le présent règlement est soumis exclusivement à la législation française.

**Articles 13** - Toute participation à la présente loterie implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Articles 14** - Les profits réalisés par l'association **BAZ D'IDEES** à l'occasion de la loterie ont pour but d'être utilisés pour compenser les charges liées à la logistique de la manifestation « HERS, rivière vivante » ainsi que participer aux frais d'organisation d'évènement futurs.

Fait à Baziège, le 15 mai 2016

Olivier LE GALLOUDEC, président de l'association

